

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1652

Artikel: Monde du travail : un catalogue ambitieux
Autor: Schwaab, Jean Christophe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013587>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un catalogue ambitieux

Après avoir évalué le phénomène, la Conférence internationale du travail a adopté un train de mesures susceptibles de réduire le chômage des jeunes et de combattre les mauvaises conditions d'emploi dont ils souffrent.

La Conférence internationale du travail (CIT), réunie à Genève début juin 2005, a adopté une série de mesures pour encourager l'emploi des jeunes et combattre le chômage qui les frappe. Car la situation est grave. Plus de 88 millions de jeunes sont sans emploi dans le monde et plusieurs centaines de millions sont en situation de sous-emploi, souvent dans l'économie informelle, aux conditions de travail indicibles, aux droits syndicaux et à la protection sociale inexistantes. La mauvaise santé de l'économie mondiale (les jeunes sont souvent les premières victimes des suppressions d'emplois), la flexibilité croissante du travail et, dans de nombreux pays, l'instabilité politique, les guerres, les épidémies, notamment de VIH, sont en cause. Le rapport de la commission de la CIT avance qu'une forte réglementation du marché du travail (telle qu'on la connaît par exemple en France ou en Allemagne) n'est pas nuisible à l'emploi des jeunes, au contraire. Même si bien des gouvernements et associations patronales la mettent en tête de liste. La force des syndicats n'est pas non plus considérée par la CIT comme néfaste à l'emploi, ce qui démontre la vacuité des propos de nombreuses associations économiques, relayées par le patron de l'industrie suisse des machines, Johann Schneider-Amman, qui dénonce le «carcan syndical destructeur de places de travail» dans le *Bund* du 24 juin.

Les mesures que propose la CIT sont très diverses: l'action au niveau local n'est pas sacrifiée à la conduite de mesures d'ampleur internationale. En plus de soutenir les initiatives locales ou régionales pour améliorer ponctuellement le niveau de formation des jeunes, la qualité des emplois qu'ils occupent, ainsi que l'encouragement à l'entrepreneuriat, particulièrement dans les pays en voie de développement, l'OIT est incitée à promouvoir avec plus de vigueur le «réseau pour l'emploi des jeunes», qui regroupe de nombreux pays très touchés par le phénomène (dont le Brésil, l'Indonésie, l'Iran et le Sénégal, qui font partie des «chefs de file» de ce réseau) et met en place un programme coordonné au niveau international avec des dispositions en faveur de l'égalité des chances. La commission de la CIT insiste

particulièrement sur l'éradication du sous-emploi, notamment par la création ou le renforcement de prestations sociales spécialement destinées à ses victimes et les incitant le plus possible au retour à un emploi décent. Parmi les mesures préconisées, l'on trouve le développement et l'amélioration des services publics de l'emploi et de l'inspection du travail, ainsi que l'information des jeunes au sujet de leurs droits.

Les bénéfices du tripartisme

Mais le soutien aux seuls Etats n'est de loin pas suffisant et la CIT l'a bien compris. Son rapport insiste énormément sur l'implication des partenaires sociaux dans la mise en place des mesures. La commission relève par exemple que le tripartisme a une influence bénéfique sur les politiques nationales en faveur des secteurs

économiques qui représentent un fort potentiel d'emploi pour les jeunes. Elle souligne également l'importance du rôle des entreprises dans l'accès à la formation professionnelle.

Ce catalogue est ambitieux, peut-être un peu trop, et les mesures qu'il préconise sont parfois trop peu concrètes. Il a néanmoins le mérite de placer le combat pour l'emploi des jeunes au centre des préoccupations, d'encourager l'OIT à mettre ses moyens à disposition des différentes initiatives que prennent Etats et partenaires sociaux.

jcs

Sources (disponibles sur www.ilo.org):

BIT, *Tendance mondiale de l'emploi des jeunes*, 2004.

BIT, *Emploi des jeunes: les voies d'accès à un travail décent*, rapport IV à l'attention de la CIT, 2005.

CIT, *Compte rendu provisoire de la commission sur l'emploi des jeunes*, 2005.

Et en Suisse?

La Suisse peut se targuer d'un chômage des jeunes au moins une fois et demie inférieur à celui de ses voisins. Le taux des moins de 25 ans sans emploi a en outre beaucoup bénéficié de la traditionnelle baisse printanière du chômage. Cependant, la situation se dégrade. En premier lieu, force est de constater que le marché des places d'apprentissage s'enfonce de plus en plus dans la crise. Selon le «baromètre des places d'apprentissage», 27 000 jeunes étaient à la recherche d'une place en juin 2005, contre 23 000 en juin 2004. Même si une grande partie d'entre eux va trouver une place dans le courant de l'été, il y a fort à parier que plusieurs centaines, si ce n'est milliers d'entre eux viendront rejoindre la «liste d'attente», qui compte déjà plus de 21 000 personnes. De plus, mille nouvelles places d'apprentissage seulement ont été créées en une année, alors que 4 000 jeunes de plus que l'an passé ont terminé l'école obligatoire, dont deux tiers choisiront la formation professionnelle. Certains cantons prennent le problème au sérieux: le canton du Jura vient de mettre en consultation un projet de fonds pour la formation professionnelle, inspiré des fonds de branche et des fonds cantonaux existants.

Les difficultés à l'entrée de la formation ne sont pas les seules raisons de craindre un prochain accroissement du chômage des jeunes. Malgré les recommandations de l'OIT, les tentatives de flexibiliser le travail se multiplient dans notre pays: abaissement de l'âge de protection des jeunes travailleurs, demande d'autorisation globale du travail de nuit et du dimanche émanant de nombreux secteurs (technologies de l'alimentation, entreprises des transports publics). Quant au tripartisme recommandé par l'OIT, il bat de l'aile. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) est plus que jamais sous l'influence des milieux patronaux et le Conseil fédéral accorde la force obligatoire à des fonds de branche uniquement gérés par les associations d'employeurs, contre l'avis des syndicats, pourtant favorables à de telles mesures si elles sont tripartites, et contre les dispositions de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.